

## Bon plan pour l'Iroise

Christian  
Barthod

Sous-directeur des  
espaces naturels  
Ministère du Déve-  
loppement durable  
et de la mer.



Après trois ans de concertation, le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise doit être approuvé à la rentrée. Il s'agit de la première traduction opérationnelle de ce nouvel outil de gestion spécifique à la mer et capable d'allier protection et développement durable.

Les parcs naturels marins démontrent qu'il est possible de tourner la page des discours simplistes opposant la protection des espèces et des milieux au développement des activités humaines. Une gestion active, maîtrisée et intégrée d'un espace marin est la meilleure manière de mener une politique de conservation efficace.

Les plans de gestion des parcs naturels marins innovent à plus d'un titre : l'**ambition d'une gestion intégrée** de l'espace marin et des activités qui s'y déroulent, afin de renforcer la cohérence et la lisibilité des décisions ; un **objectif clair du niveau de conservation** souhaité à quinze ans, qui n'exclut pas les activités ; la **carte des vocations** qui identifie les différents espaces et les approches de gestion ; le **développement d'un tableau de bord** capable de suivre et d'évaluer les effets de la gestion. Cet outil permettra de redresser la barre si les effets produits ne sont pas les effets attendus.

Mais derrière ce plan de gestion, il y a les hommes. Ceux qui ont accepté de dépasser les clivages, de confronter leurs points de vue au-delà des intérêts particuliers ou sectoriels. En effet, le plan de gestion synthétise une certaine vision partagée des acteurs qui se sont engagés dans ces démarches au sein du conseil de gestion du Parc. L'amour de la mer les unit et les invite à ce bout de chemin ensemble, avec pour boussole, le plan de gestion.

**L**e 29 septembre, le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, fruit de deux années de travail, sera définitivement voté.



L'archipel de Molène, au cœur du Parc naturel marin d'Iroise.

© Yves Gladu/Agence des aires marines protégées

Transposer sur le terrain les orientations de gestion, telles qu'elles ont été formulées dans le décret de création du Parc naturel marin d'Iroise, n'est pas une mince affaire. « Il a fallu pour cela une implication importante des représentants de tous les acteurs du secteur maritime, réunis en une demi-douzaine de groupes de travail », rappelle Thierry Canteri, directeur du Parc. Entérinées et « mises en musique » par le Conseil de gestion du Parc, leurs propositions ont débouché sur le plan de gestion. Cet instrument de planification à long terme - il court jusqu'en 2025 - définit les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre dans le périmètre du Parc.

Après un état des lieux du territoire, le plan de gestion contient quatre types de prises de position. D'abord, il fixe les objectifs à atteindre à quinze ans : obtenir un bon état écologique de la masse d'eau de l'Iroise, préserver les capacités reproductives des stocks halieutiques emblématiques, conserver habitats et espèces, mettre en place une plaisance propre « zéro rejet »...etc. Ensuite, il comprend un tableau de bord qui résume les indicateurs à suivre pour s'assurer que les objectifs sont effectivement atteints. « Le fait de préciser d'emblée ces indicateurs devrait permettre une évaluation plus objective des résultats

des actions menées », estime Thierry Canteri. Ce tableau de bord sera mis à jour, à partir des informations produites en interne ou réalisées par d'autres acteurs.

Les principes d'action sont ensuite énoncés, concernant les mesures de gestion à mettre en œuvre. « Il y a quatre thématiques : connaissance, contrôle, encadrement et soutien », précise Thierry Canteri. « Le plan de gestion étant un outil de long terme, il est impossible d'y indiquer précisément les actions à conduire pour atteindre les objectifs. Elles seront formulées chaque année, en fonction du budget, dans un plan d'action

annuel. » Cependant, un certain nombre de mesures concrètes ont déjà été engagées. Par exemple, le déplacement de mouillages par une commune littorale pour épargner un herbier de zostères ; une étude d'impact, qui tient compte des enjeux spécifiques au Parc, demandée à une entreprise d'extraction de matériaux ; ou encore l'opération de marquage des bars qui a débuté cet été (lire page suivante). « Un certain nombre d'activités, qui restent à préciser en fonction de leur nature ou du secteur géographique où elles se déroulent, devront par ailleurs faire l'objet d'un avis conforme du conseil de gestion du Parc », rappelle son directeur.

### Vision globale

Enfin, le plan de gestion comprend une carte des vocations qui permet de différencier les approches dans l'espace. Elle matérialise les enjeux prioritaires, en fonction desquels les éventuelles contradictions entre les usages sont résolues, d'entrée de jeu ou au cas par cas.

« Je suis agréablement surpris de la manière dont chacun a su dépasser ses intérêts personnels pour fabriquer, peu à peu, une vision globale du territoire », se réjouit Thierry Canteri. Mais n'est-ce pas cela, la gestion concertée ?

Pour en savoir plus : [www.parc-marin-iroise.gouv.fr](http://www.parc-marin-iroise.gouv.fr)

# Où vont les bars de l'Iroise ?

**E**n partenariat avec l'Ifremer, le Parc naturel marin d'Iroise mène une campagne de suivi des bars, en mer d'Iroise. Il s'agit de l'une des premières actions menées dans le cadre de son plan de gestion.

**1000€ Récompense\***

L'Ifremer et le Parc naturel marin d'Iroise relâchent des **bars équipés en interne de marques électroniques**

marque externe

ou

2 types de marque interne

Les bars marqués sont faciles à identifier par leur marque externe rouge près de la nageoire dorsale.

Merci de noter la date et le lieu de la capture, de congeler ou de conserver au frais le **POISSON ENTIER AVEC SES MARQUES** et de contacter :

- Ifremer tél. 02.98.22.40.40
- Parc marin d'Iroise tél. 02.98.44.17.00
- merl@ifremer.fr

**\*Pour le retour du poisson entier avec ses marques. Vous participerez aussi à un tirage au sort pour 1000€ supplémentaires**

Logos Ifremer, Iroise, Cefas

Une large campagne d'affichage est en cours.

En plus des éléphants de mer, des oiseaux migrateurs ou des tortues, il est possible de suivre à distance les poissons marins. Depuis juillet, des scientifiques de l'Ifremer s'y emploient, à la Pointe Bretagne, dans le cadre d'un partenariat avec le Parc naturel marin d'Iroise. « Il était naturel de nous associer à cette

campagne de marquage, menée à l'initiative d'Ifremer, estime Claire Laspougeas, chargée de mission « Pêche » au Parc. Le bar est, pour le Parc, une espèce emblématique, convoitée par les pêcheurs professionnels et récréatifs. » L'objectif « pêche durable » du plan de gestion passe donc, dans un premier temps,

par une meilleure connaissance de la biologie de ce poisson, et notamment des déplacements de ses populations. Pour cela, quelques bars sauvages ont été équipés, en juillet et en août dernier, d'une « balise acoustique ». Ce petit appareil placé dans le corps du poisson permet aux scientifiques de le suivre à la trace dans les eaux tourmentées où il aime chasser. « L'analyse des données ainsi récoltées permet de connaître finement, mais sur un temps limité, leurs déplacements », explique Hélène de Pontual, chercheuse à l'Ifremer. « En outre, ces informations contribuent à pométrer un deuxième type de balises, les marques archives », poursuit la scientifique. Celles-ci enregistrent, en temps réel, la température et la pression de l'eau où nage le poisson, permettant de reconstituer ses déplacements à plus long terme. « À partir de septembre, nous allons équiper une centaine d'individus avec cet appareil. Mais pour récupérer des informations intéressantes, il faut que les bars soient repêchés, et si possible le plus tôt possible ! »

Cette campagne de marquage des bars en mer d'Iroise est une opération pilote. « C'est la première fois que des bars sauvages sont équipés de balises acoustiques. Quant aux marques archives, elles n'ont été utilisées qu'une seule fois sur cette espèce », précise Hélène de Pontual. L'un des objectifs est de savoir s'il existe des échanges entre bars d'Iroise, de la Manche et du golfe de Gascogne, et de mieux comprendre les routes migratoires les conduisant sur les zones de frai. « Ces informations pourraient ensuite être mises à profit pour une meilleure gestion de la ressource », commente Mickaël Drogou, également chercheur à l'Ifremer.

## Opération pilote

Pour que les pêcheurs repèrent facilement les poissons équipés, une marque externe de couleur rouge a été insérée au niveau de leur nageoire dorsale. « Une récompense de cent euros sera attribuée pour le retour d'un bar entier, avec toutes ses marques, et des informations sur la date, la position de la capture et l'engin de pêche utilisé », précise Claire Laspougeas. Mille euros supplémentaires seront attribués par tirage au sort à l'un des participants. Quant aux pratiquants du « no-kill » (relâcher des poissons pêchés), ils sont invités à relâcher tout bar marqué capturé avant le 30 novembre et à transmettre les informations sur la capture. Après cette date, il leur est demandé de récupérer les bars marqués. Alors, pêcheurs professionnels et de loisirs, marinyers, personnels de criée, ouvrez l'œil !

Parc naturel marin d'Iroise : 02 98 44 17 00  
Ifremer Brest : 02 98 22 40 40 / merl@ifremer.fr

## “ La démocratie participative prend du temps ”



Pierre Maille

Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

**Ce plan de gestion est né au terme de deux ans de gestation. Cela relève-t-il d'un accouchement difficile ?**

La durée de préparation n'est pas une mesure des difficultés rencontrées. La démocratie participative prend du temps ! En l'occurrence, il a fallu que les acteurs locaux s'approprient l'outil, identifient les enjeux du Parc marin, construisent une stratégie pour y répondre... Ce délai est donc nécessaire pour que le plan de gestion soit véritablement l'émanation de leur volonté.

**La carte des vocations préfigure-t-elle une carte de zonage, voire de réglementation ?**

Pas du tout. Cette carte comprise dans le plan de gestion est simplement un essai - difficile, certes - de synthèse du document écrit, une tentative de rendre plus visible les grands enjeux de l'espace marin. Elle fait apparaître les grands zonages du périmètre du Parc, avec les activités et les enjeux prépondérants. Mais ces activités et ces enjeux ne sont jamais exclusifs, et en aucun cas cette carte ne crée du droit.

**La gouvernance est au cœur du fonctionnement du Parc. Comment l'évaluer ?**

Je vois deux manières de s'assurer de la qualité de la gouvernance au sein d'un conseil de gestion où, par définition, personne n'a la majorité : l'assiduité aux réunions, qui atteste que les partenaires se sentent respectés et écoutés, et la capacité de prendre des décisions. Au Parc naturel marin d'Iroise, l'assiduité est excellente et nous avons été capables de prendre des décisions, parfois sur des questions délicates. Il faut que cela continue.

# Limicoles : vous êtes suivis !

En novembre dernier, l'Agence des aires marines protégées a initié un partenariat avec Réserves naturelles de France.

Situés en haut de la chaîne alimentaire, les limicoles (échassiers à long bec) sont de bons indicateurs de la qualité de l'environnement côtier. « C'est pourquoi, en 2000, quelques gestionnaires de réserves naturelles ayant une partie maritime ont initié un suivi de leurs populations, selon une même méthodologie »,



© François Mondel

Courlis cendrés et huîtriers pies, dans la réserve de la Baie des Veys (Manche).

explique Emmanuel Caillot, coordinateur de l'Observatoire littoral limicole et macrofaune benthique au sein de Réserves naturelles de France (RNF). Rapidement, l'initiative a fait des émules. « Cet observatoire comprenait, au départ, une dizaine de sites. Aujourd'hui, une bonne trentaine d'espèces côtières y participent. »

Les limicoles sont comptés une fois par mois, le plus souvent à marée haute, lorsqu'ils se regroupent sur leurs repaires.

« Le suivi se fait sur une aire géographique plus large que la réserve, pour tenir compte de l'ensemble du périmètre fréquenté par une même communauté d'oiseaux », précise Emmanuel Caillot. « Les premiers résultats, analysés en 2005, montrent le rôle crucial des réserves naturelles comme zone de refuge hivernal pour les limicoles côtiers. En effet, pour la majorité des espèces suivies, 75 à 90 % des effectifs locaux se concentrent dans le périmètre de ces espèces protégées, en particulier à marée haute. » Depuis 2007, ce suivi mensuel des oiseaux est complété, pour quelques

sites, par une évaluation annuelle des habitats d'invertébrés benthiques (vivant dans le sédiment), qui constituent la principale zone d'alimentation de ces oiseaux.

Ce travail intéresse beaucoup l'Agence des aires marines protégées. « En assurant un suivi cohérent de sites d'intérêt sur l'ensemble de la façade maritime de la Métropole, cet observatoire contribue à une meilleure

## Comptage mensuel

évaluation de l'effet des aires marines protégées sur la protection des écosystèmes », explique Laurent Germain, chargé de mission à l'Agence. « Il peut également mettre en valeur des perturbations du milieu naturel. Il est donc possible d'en tirer des leçons pour une meilleure gestion du littoral. »

La collaboration engagée entre RNF et l'Agence des aires marines protégées se concrétisera notamment par un audit scientifique de la méthode. « Par la suite, l'Observatoire pourrait être étendu aux pays voisins de la Métropole, en suivant, par exemple, les couloirs de migration des limicoles, mais aussi à l'outre-mer. »

# Projet de parc normand-breton : été studieux !

Installée à Granville, la mission d'étude d'un parc naturel marin normand-breton est opérationnelle.

Dès début juillet, quelque 200 personnes ont participé à une première réunion d'information, à l'invitation du préfet de la Manche et du préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, sous l'autorité desquels la mission a été placée. « Il s'agissait d'officialiser la mise en place de la mission auprès des acteurs du territoire et d'expliquer la démarche vers un projet de parc », explique

Hervé Moalic, chef de la mission. « Les retours ont été plutôt positifs, et les personnes présentes ont manifesté leur intention de s'impliquer. Il faut dire que l'analyse stratégique régionale menée par l'Agence des aires marines protégées pour le compte de l'État, avait déjà permis de nouer des contacts autour de ce projet. »

Conduite de 2007 à 2009, cette analyse avait souligné la pertinence d'un parc naturel marin dans une zone très vaste, du nord Cotentin à la Baie de Saint-Brieuc. Ce golfe normand-breton est caractérisé par des eaux relativement peu profondes, qui découvrent, au gré des marées, d'immenses zones d'estran. Il est le siège d'une productivité biologique importante qui soutient le développement de nombreuses espèces marines, sur lesquelles se base à son tour tout un tissu socio-économique, autour de la pêche et de la conchyliculture. « Un tel outil est spécifiquement dédié à l'espace marin, c'est l'un de ses intérêts. Sa mise en place à une échelle pertinente

permet de répondre aux objectifs qu'il se fixe en matière de préservation des écosystèmes marins et de développement des activités », commente Hervé Moalic.

La mission d'étude se donne six mois pour rencontrer l'ensemble des représentants de l'État, des collectivités locales, des organisations socioprofessionnelles, des associations, des scientifiques... Des contacts ont également été noués par les représentants de l'État avec Jersey et Guernesey. « Il est nécessaire de leur proposer de s'associer à la démarche d'étude, explique le chef de mission, car le fonctionnement écologique du golfe normand-breton ou l'organisation des usages en mer sont difficiles à comprendre réellement, sans tenir compte de ce qui se passe dans leurs eaux. »

Durant l'année 2011, les principaux enjeux évoqués par les acteurs seront discutés de manière approfondie au sein de groupes de travail. L'année suivante devrait être consacrée à la mise en forme du projet, proposé à enquête publique avant fin 2012.

## Retours positifs



© AL LARK

Un groupe d'au moins 120 grands dauphins séjourne régulièrement en Baie du Mont-Saint-Michel.

## ★ Parc à l'horizon



L'enquête publique sur le projet de parc naturel marin sur la côte Vermeille est en cours, jusqu'au 21 septembre.

[www.mission-cote-vermeille.parc-naturel-marin.fr](http://www.mission-cote-vermeille.parc-naturel-marin.fr)

## ★ 2<sup>e</sup> rencontre du projet MAIA\* au Portugal

L'Institut portugais de recherche sur la mer organise à Sesimbra, les 8 et 9 novembre, un colloque international sur les stratégies de suivi des aires marines protégées dans l'arc Atlantique. Ce colloque dressera un état des lieux de la recherche sur les indicateurs liés à la biodiversité, aux habitats et à la pêche, éclairé par les retours d'expérience de gestionnaires de sites.

\* Marine protected areas in the Atlantic arc, piloté par l'Agence des aires marines protégées.

## ★ Un conseil de gestion pour le Parc de Mayotte

Depuis juin dernier, le conseil de gestion du nouveau Parc est en place. Maoulida Soula a été élu président. Il est par ailleurs à la tête du syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de Mayotte.

Le conseil du Parc compte 41 membres représentant l'ensemble des parties prenantes (élus, professionnels, associations, usagers, administrations, experts...). Le premier Parc naturel marin d'outre-mer dispose aussi désormais d'un logo.



# AMP : Faisons le point

Le deuxième colloque national des aires marines protégées aura lieu à La Rochelle, du 15 au 17 novembre 2010.

Ce rendez-vous sera l'occasion d'adapter la stratégie nationale pour la création d'aires marines protégées. « Dans l'ensemble, les grands axes restent les mêmes que ceux qui avaient été présentés en 2007, lors de la première édition de ce colloque, organisée à Boulogne-sur-Mer », souligne Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées. « Mais il s'agit maintenant d'y intégrer pleinement l'outre-mer, sans lequel l'objectif de création de 20 % d'aires marines protégées dans les eaux sous juridiction française, formulé lors du Grenelle de la Mer, ne pourrait être tenu », précise-t-il. Depuis 2007, des analyses stratégiques destinées

à améliorer le réseau d'aires marines ont été conduites sur la plupart des façades maritimes de l'outre-mer fran-

çais. « À La Rochelle, les gens qui y ont contribué pourront se mettre autour de la table pour échanger », explique-t-il.

Ce colloque sera aussi l'opportunité d'une réflexion synthétique sur l'ensemble des outils mis en place, en trois ans de travail intense pour protéger la mer, des parcs naturels marins aux zones Natura 2000. « Les choses ont bien avancé et il est important de pouvoir faire le point, tant sur les réussites que sur les limites méthodologiques éventuelles et leurs améliorations possibles », insiste le directeur de l'Agence. « Nous discuterons aussi des concepts apparus récemment, tel celui de « trome bleu marine », ou encore de la question des réserves de pêche et de ce que recouvre ce terme ». Il s'agit donc d'une étape clé avant le rapport final du comité opérationnel « aires marines protégées » du Grenelle de la Mer, qui devrait être restitué vers la fin de l'année 2010.

Inscription ou colloque dès mi-septembre : [www.colloque2010-aires-marines.fr](http://www.colloque2010-aires-marines.fr)



## Coopération dans le Pacifique

Les premiers « échanges techniques Pacifique » se sont tenus au début de l'été, à Hawaï.

Cette rencontre entre les représentants des services de Polynésie française et d'Hawaï concrétise l'accord de coopération technique passé en novembre 2009 entre le Marine Sanctuaries Département de la NOAA\* et l'Agence des aires marines protégées. « Ce dernier prévoit des échanges au sein de deux bassins océaniques, le Pacifique et les Caraïbes », précise Carole Martinez, en charge de la coopération régionale en outre-mer pour l'Agence.

L'été dernier, durant trois semaines, des délégations d'Hawaï et de Polynésie française se sont retrouvées pour partager savoirs et expériences de terrain autour de trois thèmes principaux : les enjeux de gestion des espaces marins, l'intégration de la dimension culturelle dans cette gestion et la valorisation internationale de ce patrimoine auprès de l'Unesco.

Les rencontres se sont focalisées sur l'exemple hawaïen de Papahānaumokuākea, un vaste groupe isolé de petites îles et

d'atolls. Géré par la NOAA, l'archipel a été classé, le 31 juillet dernier, sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, comme « bien mixte » (naturel et culturel) comprenant à la fois des espaces terrestres et marins. « Celo revêt une signification particulière dans la région Pacifique où les enjeux de gestion durable et de conservation des écosystèmes marins comprennent une dimension culturelle fondamentale », estime Carole Martinez. « L'exemple est particulièrement intéressant pour la Polynésie française, qui prépare la candidature de l'archipel des Marquises ou Patrimoine mondial, archipel qui d'un point de vue historique entretient un lien particulier avec Howaï, constituant un foyer de migration polynésienne vers les îles howaïennes », ajoute-t-elle.

Papahānaumokuākea constitue par ailleurs un exemple intéressant de « grande aire marine protégée », avec des zones côtières et d'autres, plus au large. « Une réflexion est amorcée sur un programme de coopération régionale dans le Pacifique qui s'attacherait aux écosystèmes marins profonds et pélagiques afin d'approfondir les actions existantes », confie Carole Martinez. « Ce dernier, s'il voit le jour, compléterait les initiatives déjà existantes sur les écosystèmes logonaires et littoraux, telles le CRISP. \*\* » Les rencontres d'Hawaï ont, enfin, permis d'échanger autour d'expériences locales de gestion intégrée terre-mer, faisant notamment appel à des pratiques traditionnelles. Déjà, le rendez-vous est pris fin 2011, aux îles Marquises, pour les deuxièmes échanges.

\* National Oceanic and Atmosphere Administration, Agence fédérale américaine.

\*\* Initiative pour les récifs coralliens du Pacifique.



Visite de terrain de Hawaï Marine Laboratory Refuge, espace protégé hawaïen.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie  
Rédactrice en chef : Agnès Poirer  
Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart  
Ont participé à ce numéro : O. Abellard, L. Aboutoïhi, S. Cariou, J.-L. Houdayer, O. Musard, A. Pibot, S. Quintin, F. Quéau, M.-A. Sevin

Agence des aires marines protégées :  
16, quai de la Douane  
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2  
Tél. 02 98 33 87 67  
[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

## \* Des tortues à balise



© Aquarium La Rochelle SAS

Le 17 juin dernier, après 266 jours de transmission, l'émetteur satellitaire de la dernière des cinq tortues caouannes équipées par l'Aquarium La Rochelle a cessé d'émettre. Il avait été placé sur l'animal trouvé échoué, mais vivant, sur les côtes de l'Atlantique. Repartie des côtes charentaises avec sa balise sur le dos, la tortue a pénétré en Méditerranée, ce qui confirme que cette espèce est capable de passer le détroit de Gibraltar. Bien que portant sur un faible nombre d'individus, cette opération de suivi, menée grâce au soutien financier de l'Agence des aires marines protégées et du Centre national d'études spatiales, apporte ainsi une contribution intéressante à la compréhension des déplacements de ces reptiles marins. L'analyse des données devrait, en outre, permettre de déterminer les facteurs environnementaux influençant leurs trajectoires. À terme, cela pourrait aider à prévenir les éventuelles captures accidentelles de ces animaux, menacés d'extinction.

## \* Les Bouches de Bonifacio mieux protégées



© Alain Pibot/Agence des aires marines protégées

Le 25 juin 2010, les ministres français et italiens en charge de la protection de l'environnement ont déposé auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) une demande de classement des Bouches de Bonifacio en Zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV). Cela devrait conduire à interdire à tous les navires transportant des matières dangereuses d'y circuler. Entre Corse et Sardaigne, ce détroit héberge 37 % des espèces méditerranéennes d'intérêt patrimonial. Mais bien que la navigation y soit délicate, il est le siège d'un important trafic maritime : 2 984 comptes-rendus obligatoires de navires ont été enregistrés en 2009, et près de 130 000 tonnes de matières dangereuses y transitent chaque année. Cette demande de classement en ZMPV permettra donc de mieux le protéger, en complément de la Réserve des Bouches de Bonifacio et du futur parc marin international.